Fiche Action N°1

Ecoute, Entretien, Accompagnement administratif

I. POURQUOI ?

Les jeunes majeurs se retrouvent, pour certains d'entre eux, en sérieuse difficulté à la fin de la prise en charge ASE :

- difficulté affective et sociale : pas de famille proche ou famille peu efficiente,
- absences de réseaux pour accéder au logement et à l'emploi,
- manque de ressources financières.

II. POUR QUI ?

Tout adhérent, jeune majeur issu des services de l'ASE bénéficiaire ou non d'un « contrat jeune majeur », à jour de sa cotisation annuelle (2 €).

III. COMMENT ?

- Ecoute, entretien : les rendez-vous ont lieu, pour la plupart d'entre eux, au siège de l'association, 2 rue des Corroyeurs à DIJON. Ils sont accordés ponctuellement, à la demande du jeune adhérent bénéficiaire, par un bénévole aidant volontaire.
- Accompagnement administratif : il peut être de tout ordre et requiert un minimum de connaissances de la part du bénévole aidant (institutions, dispositifs de droits commun etc...).
  Le recours à un Conseiller en Insertion Professionnelle peut être nécessaire dans ce type d'accompagnement, tout particulièrement, en ce qui concerne l'accès à l'emploi et/ou à une formation.

Nécessité d'un suivi par un bénévole de l' ADEPAPE 21.